



## Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026

Conseil d'Administration du Cadeb

**Salle Joséphine Baker - Mairie du Vésinet**

Mardi 27 janvier 2026 à 20h15

**Présents :** Emmanuelle Wicquart (EW, co-présidente) Bezons Environnement, Richard Thoma (JT, Trésorier) des Amis de L'Etang la Ville, Didier Angonin (DA) du Syndicat d'Initiatives du Vésinet, François Arlabosse (FA, co-président) RACINE, Jacques Perdereau (JP, co-président) Qualité de Vie de La Borde, Marc Perrin (MP) AEB, Jacques Firmin (JF) AEB, Véronique Vital (VV) AdCR.

Thierry Robin (TR) et Jean-François Sirot (JFS) pour les individuels.

### **Excusés :**

Charles de Louvencourt (ADREC), Thierry Zuili et Marie-Françoise Darras (FPDD)

Le **CADEB** a tenu ce mardi 27 janvier 2026 son Conseil d'Administration (CA) sous la coprésidence d'Emmanuelle Wicquart, Jacques Perdereau et de François Arlabosse, avec pour

### **Ordre du Jour :**

1/ Actualité des associations membres

2/ Détérioration des enjeux environnementaux dans le contexte du SDRIF-E et notamment la disparition sur les cartes des Espaces Boisés Classés

3/ Tour d'horizon en vue des municipales de mars 2026

4/ Questions diverses

**Point liminaire :** Nous sommes une association agréée pour l'environnement, ce qui permet notamment dans les actions des diverses associations au sujet des PLU et des permis de construire de pouvoir agir avec cette qualité qui n'est plus délivrée aux petites associations.

### **Point 1 : Actualité et actions des associations membres / tour de table**

#### **a) AdCR Chemin de Ronde - Croissy**

Dans le cadre de la procédure de modification du PLU par la ville de Croissy une concertation préalable a été menée en novembre 2025. 110 avis ont été adressés à la Mairie de Croissy qui a elle-même analysé les observations (puisque'il n'y a pas de commissaire enquêteur). La mairie a validé la procédure en cours lors du conseil municipal du 15 décembre 2025.

L'AdCR estime que les avis n'ont pas été pris en compte de manière transparente et équitable et vient tout juste de lancer une pétition pour demander la nomination d'un commissaire enquêteur. Le Cadeb soutient les démarches de l'AdCR et diffusera cette pétition à ses membres.

Pour soutenir la mobilisation de l'AdCR nous vous remercions de signer et diffuser cette pétition à vos adhérents : [Petition/nature-environnement/site-servier-Croissy-exiger-enquete](https://www.petitionnature.com/petition/nature-environnement/site-servier-Croissy-exiger-enquete)

Cadeb : c/o Forum, 3 avenue des pages 78110 Le Vésinet

Email : [cadeb78@laposte.net](mailto:cadeb78@laposte.net) Site internet : [www.cadeb.org](http://www.cadeb.org) numéro Siret : 48449900000013.

Association agréée pour la protection de l'environnement dans un cadre départemental par arrêté préfectoral du 4 janvier 2023



**b) Les amis de l'Étang-la-Ville**

Les procès sont toujours en cours.

RT évoque la détérioration des enjeux environnementaux dans le contexte du SDRIF-E avec la disparition sur les cartes des Espaces Boisés Classés.

**c) Bezons Environnement**

EW n'a pas d'élément nouveau concernant Bezons.

Elle transmettra, pour information, deux questionnaires aux candidats des élections municipales, élaborés par Gnsa Houilles et par l'association Range ta Planète de Houilles.

**d) TR – Groupe de travail transports**

TR était présent à la cérémonie des vœux d'IDF Mobilité le 14 janvier 2026. Il sera reçu en février par le délégué territorial des Yvelines afin d'échanger sur les demandes qu'il a formulées dans le cadre de sa pétition sur l'augmentation du nombre de RER sur la branche Cergy.

TR était présent aux vœux de la SNCF à St Lazare, cela n'a pas apporté de nouveaux éléments. Il est en contact avec l'association « Plus de Trains » intéressée par une action (un communiqué) pour l'augmentation des RER sur la branche Cergy.

En juin des travaux seront réalisés pour un aiguillage à Maison Laffite, sur 4 ou 5 week-ends.

Vous pouvez consulter la Brève du 5 septembre 2025 « Pétition pour une meilleure desserte de la branche Cergy » sur le site du Cadeb.

**e) ADREC- Chatou**

L'Adrec ne pouvant être présent au CA a adressé une note écrite et rédigera une Brève.

« Dans notre combat pour la protection de l'île des Impressionnistes, notre requête au TA de Versailles contre le permis de construire accordé à la SAS Chatou Watier (Brève Cadeb de juillet 22) a été rejeté. Nous partons donc en appel.

Cependant, notre action en faveur du site naturel de l'île ne s'est pas limitée à la contestation du permis. Nous avons aussi alerté les autorités préfectorales sur l'existence d'une déchetterie clandestine sur le même terrain, déchetterie clandestine exploitée par le bénéficiaire du permis de construire (Brève du Cadeb février 2024).

Notre persévérance a payé.

En juin 2024 le préfet des Yvelines a pris un arrêté enjoignant à la SAS Chatou Watier soit de cesser son activité, soit de déposer une demande d'autorisation d'exploitation en bonne et due forme.

La déchetterie étant en zone inondable, impossible d'obtenir une autorisation. L'activité clandestine s'est poursuivie.

En avril 2025 l'ADREC a saisi la ministre de l'écologie.

Le 15 mai 2025 nouvel arrêté préfectoral imposant clôture de la déchetterie.

Le maire de Chatou est chargé de faire appliquer l'arrêté. Cet arrêté reçoit une faible diffusion.

En octobre 2025, l'ADREC interpelle préfet et maire. Rien.



En janvier 2026 en réponse à une demande de l'ADREC, la commune répond qu'elle n'a pas reçu l'arrêté en question. Nous avons donc envoyé aussitôt au maire l'arrêté en question. »

#### **f) AEB – Le Vésinet**

Ilot des courses, La modification du PLU vient d'être approuvée. Seul pb relevé par AEB :

Toutes les sorties véhicules sont prévues route de Montesson au niveau d'un feu rouge.

Réaménagement du centre-ville, MP va adresser une Brève au Cadeb qui sera diffusée sur le site Internet.

Le projet du maire était de rendre le centre-ville du Vésinet piétonnier, donc beaucoup de places de stationnement étaient supprimées (également au niveau de la gare RER). La mairie n'a pas organisé de concertation publique (il y a eu des réunions d'information et non pas de concertation), c'est un cabinet d'étude TER qui était en charge du dossier. Un collectif d'asso, de commerçants et quelques riverains a organisé 4 manifestations qui ont réuni plus de 200 personnes à chaque fois. Ce collectif a également envoyé des lettres à la préfecture, à la sous-préfecture, à la députée, et a attaqué en justice le permis d'aménager établi en mai 2025. La demande de référé suspension a été refusée par la juge (perdu en justice - mais AEB n'a rien à payé). Le refus est arrivé très rapidement, mais il faut reconnaître que le dossier du collectif n'était pas très solide. Suite à cette mobilisation, le maire a voulu réaliser une partie du projet, à savoir la rue Thiers uniquement, puis finalement le 29 décembre 2025 au soir, tout est suspendu.

Groupe de travail Arbres, JF va rédiger un questionnaire aux candidats aux élections municipales sur le sujet de la préservation des arbres. Ce questionnaire sera testé sur la commune du Vésinet, puis sera transmis aux associations membres du Cadeb qui pourront l'utiliser pour leur commune.

JF rappelle que le comité Arbres du Cadeb a besoin d'un représentant par commune, toutes les bonnes volontés sont bienvenues.

JF va rédiger une brève sur la subvention obtenue de la Région pour la plantation d'arbres (cf. CR du CA du 13 nov.).

#### **g) Qualité de vie de la Borde à Montesson**

La ville de Montesson va acheter une péniche pour faire des salles de réunions.

Concernant le dossier NLPN suivi par JP, un comité de pilotage a eu lieu le 9 janvier 2026, où les décideurs sont plutôt favorables à la réalisation de cette nouvelle ligne. Mme Pecresse (Présidente de la région) et M. Bédier (Président du conseil Départemental des Yvelines) étaient présents et ont demandé que l'impact soit minimisé dans les Yvelines, et à maîtriser les nuisances pour les riverains. Le trajet va être revu, un arrêt est prévu à Bonnières et à Mantes, une ligne spécifique pour le fret doit être prévue. Le projet considéré comme ayant un intérêt public majeur doit être défini pour 2030.

#### **h) SIDSV – Le Vésinet**

Le SIDSV a également participé au dossier « Réaménagement du centre-ville du Vésinet ».

Organisation, dans le cadre des journées du patrimoine 2026, de l'inauguration d'une statue en hommage à Joséphine Baker financée par un donateur américain.

DA propose de davantage transmettre au Cadeb les événements du SIDSV.

Par exemple les plaques commémoratives qui permettent de découvrir l'histoire de la Ville-Parc du Vésinet pourraient faire l'objet d'un brève pour le Cadeb.

Cadeb : c/o Forum, 3 avenue des pages 78110 Le Vésinet

Email : [cadeb78@laposte.net](mailto:cadeb78@laposte.net) Site internet : [www.cadeb.org](http://www.cadeb.org) numéro Siret : 48449900000013.

Association agréée pour la protection de l'environnement dans un cadre départemental par arrêté préfectoral du 4 janvier 2023



**i) RACINE - Louveciennes**

RACINE a acté les décisions et la condamnation du Conseil d'État du 30 septembre 2025 qui a en effet annulé l'arrêt du 12 juillet 2024 de la cour administrative d'appel de Versailles et rejeté notre requête d'appel. L'avocat de RACINE persiste à penser à la lecture de l'arrêt, que la solution est éminemment contestable à bien des égards, en droit comme en fait, et dangereuse pour l'avenir, au-delà même du cas de Louveciennes.

Rien n'a été épargné à l'association Racine et autres qui ont même été condamnés à payer à la commune de Louveciennes la somme de 3.000 € au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative. Ce que RACINE a fait immédiatement y compris au nom du CADEB.

Louveciennes est donc revenue au PLU voté en 2017 avec tous les dangers que cela comporte pour la protection des espaces boisés du Cœur-Volant.

Ce pendant le SPR de Louveciennes a fait l'objet d'un arrêté ministériel en date du 20 octobre 2025 portant classement du Site Patrimonial Remarquable de Louveciennes. Le PLU de 2017 a été mis à jour par la municipalité par un arrêté en date du 5 janvier 2026.

Malheureusement le périmètre du SPR a exclu de celui-ci, la maison de Julien Cain qui abrite la MJC. La commune a décidé de vendre cette maison à un promoteur. RACINE a entrepris une campagne de mobilisation des plus hautes autorités de la république dont son président pour que cette maison devienne une « maison des Illustres ». RACINE vient juste de recevoir une réponse très favorable à cette démarche du cabinet de la Présidence de la République.

**j) CCSPL**

JFS représente le Cadeb au sein du comité CCSPL.

Sur le thème de l'eau il alerte sur le problème des perturbateurs endocriniens, les résidus de médicament dans l'eau. L'usine de Méry-sur-Oise travaille en nanofiltration et n'a pas trop de problème (les villes de Houilles, Sartrouville et du Mesnil sont concernées). Ce n'est pas le cas des autres communes de la CASGBS qui dépendent de Suez qui capte dans la nappe phréatique. JFS demande à recevoir des mesures régulières pour savoir où sont les taux de contamination, notamment au PFAS.

Le réseau d'assainissement est correctement entretenu, mais encore beaucoup de pavillons ne sont pas raccordés au tout à l'égout. D'ailleurs, une étude est en cours pour savoir combien de pavillons cela représente. Toujours de gros problèmes de lingettes jetées dans les toilettes, cela bouche les canalisations. Problème de la capacité de stockage des eaux de pluie surtout à Saint Germain en Laye, d'où des pénalités à la CASGBS.

Concernant les ordures ménagères qui relèvent de la compétence de la CASGBS, il n'y a pas de commission de consultation CCSPL. Nous ne parvenons pas à avoir des informations sur le coût de la collecte.

Réseau de chauffage. Il y a de moins en moins de déchets à brûler, donc le réseau de chaleur utilise le gaz pour compenser. JFS souhaite qu'une étude de géothermie soit réalisée. D'ailleurs, un projet de géothermie est lancé par la ville de Sartrouville. EW adressera un courrier à Mme Verras pour lui demander des informations à ce sujet.

**Point 2 : Détérioration des enjeux environnementaux dans le contexte du SDRIF-E** et notamment la disparition sur les cartes des Espaces Boisés Classés

Evoqué par RT mais non traité faute de temps

Cadeb : c/o Forum, 3 avenue des pages 78110 Le Vésinet

Email : [cadeb78@laposte.net](mailto:cadeb78@laposte.net) Site internet : [www.cadeb.org](http://www.cadeb.org) numéro Siret : 48449900000013.

Association agréée pour la protection de l'environnement dans un cadre départemental par arrêté préfectoral du 4 janvier 2023



**Point 3 : Tour d'horizon en vue des municipales de mars 2026**

La plupart des associations sont en cours de préparation d'un questionnaire aux candidats aux élections municipales de mars 2026, afin de connaître la position des candidats sur les sujets traités par l'association.

JF prépare un questionnaire spécifique sur les arbres.

**Point 4 : Questions diverses**

Appel à cotisation 2026

RT a informé l'assemblée du bilan financier 2025 du Cadeb.

Il va lancer prochainement un appel à cotisation pour l'année 2026.

**La prochaine réunion du CA a été fixée au 31 mars 2026 (19h30), a priori à Montesson dans la nouvelle salle associative.**

*Rédacteur : Véronique Vital*